



Annulation compromis de vente

Par **jaja**, le **12/11/2012** à **19:30**

a l'attention d'edith

Bonjour,

merci pour votre reponse concernant l'annulation de compromis. cependant, c est eux qui ont pris rdv avec le notaire et le notaire a envoyé un courrier à mon père pour dire le rdv car ils avaient dit au notaire qu'ils nous diraient l'heure du rdv. mais ils nous ont rien dit; si mon père ne va pas au rdv, il y a t-il aussi possibilité de faire un pv de carence. quel dedommagement ?
merci